



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

2018-12-10

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 10 décembre 2018, tenue à la salle du conseil à 19h30 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur **Mathieu Desmarais**, conseiller poste numéro 2  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

*Conformément aux dispositions des articles 153 et 156 du Code municipal du Québec, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à tous les membres du conseil municipal.*

Résolution # 18-12-187

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 19h34.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 18-12-188

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption du budget annuel 2019
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021
5. Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour (*durée maximale de 15 minutes*)
6. Levée de l'assemblée

*Le conseil en prend acte.*

Résolution # 18-12-189

### **3. Adoption du budget annuel 2019**

ATTENDU que l'article 954 du *Code municipal du Québec* stipule que le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU que conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, l'avis public annonçant l'adoption du budget a été donné en date du 28 novembre 2018 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 18-12-190

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE le budget de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton pour l'année 2019 soit adopté, budget réparti comme suit :

### Revenus

Taxes sur la valeur foncière & services	1 511 139\$
Paiements tenant lieu de taxes	4 200\$
Transferts	270 335\$
Services rendus	42 350\$
Imposition de droits	106 500\$
Amendes & pénalités	1 500\$
Intérêts	10 000\$
Autres revenus	4 001\$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 950 025\$</b>

### Charges

Administration générale	370 334\$
Sécurité publique	279 337\$
Transport	417 225\$
Hygiène du milieu	264 897\$
Aménagement, urbanisme, développement	62 047\$
Loisirs & culture	152 374\$
Frais de financement	13 581\$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 559 822\$</b>

### Immobilisations

Propriétés destinées revente	20 000\$
Financement	41 600\$
Activités d'investissement	362 168\$
Excédent fonctionnement affecté	1 935\$
Réserves, fonds et transferts	- 35 500\$
<b>Total des immobilisations</b>	<b>390 203\$</b>

QU'une copie du budget, identifiée comme étant le document « Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton – Budget 2019 », soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021**

ATTENDU que conformément à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

ATTENDU que l'avis public annonçant l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été publié conformément à la loi ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021 soit adopté, P.T.I. joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QU'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations soit publié ou distribué à chaque adresse civique du territoire de la municipalité en conformité avec les dispositions de l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **5. Période de questions**



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 18-12-191

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Durée maximale de 15 minutes portant uniquement sur les points à l'ordre du jour de la présente séance.*

La période de questions débute à 19h45 et se termine à 19h45. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **6. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de lever l'assemblée à 19h45.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général  
& secrétaire-trésorier